

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement*

Conseil d'administration

Séance du 16 mai 2023

Délibération n°4.2

Le 16 mai 2023, le conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 7

Quorum : 19

Point 4 – Gouvernance

Délibération 4.2 – Adhésion aux prestations sociales interministérielles des agents contractuels

Visas :

Vu le décret modifié n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu la délibération n°4.4.2 du conseil d'administration du 15 mars 2021 ;

Exposé des motifs :

Le ministère en charge de l'agriculture offre à ses agents un certain nombre de prestations sociales interministérielles dont bénéficient de droit les fonctionnaires de l'Institut Agro. Pour que ses agents contractuels en bénéficient également, le Conseil d'administration doit délibérer et approuver l'adhésion. Pour des raisons de traitement équitable entre les personnels de l'Institut Agro et compte tenu des bénéfices offerts aux agents par ses prestations, conformément aux dispositions du décret 2006-02 le conseil d'administration de l'Institut Agro dans sa séance du 15 mars 2021 a approuvé l'adhésion aux prestations sociales interministérielle au titre de 2022 pour ses agents contractuels. Cela concernait notamment des dispositifs individuels gérés par des prestataires (CESU, Chèques vacances, AIP, AMD) mais également des dispositifs collectifs (places en crèches, logement sociaux, actions SRIAS...).

L'Institut souhaite désormais étendre cette adhésion à l'ensemble des prestations interministérielles et ministérielles d'action sociale et des prestations d'action sociale individuelles offertes au niveau ministériel aux agents contractuels de droit public de l'Institut Agro. Le conseil d'administration est donc sollicité pour permettre l'extension de cette adhésion. Le coût de cette mesure dépendra des demandes faites par les agents et devrait s'élever pour l'établissement à 15 000€ sachant que les contractuels de Dijon en bénéficient déjà d'où un surcoût estimé à 10 000€.

ADOPTÉ : à l'unanimité des suffrages exprimés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 16 mai 2023, autorise l'Institut Agro à adhérer aux prestations interministérielles d'action sociale et aux prestations d'action sociale individuelles ministérielles offertes par le ministère en charge de l'agriculture au bénéfice des agents contractuels de l'établissement.

Fait à Paris, le 16 mai 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**